

Le Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prêt à taux avantageux car bonifié* par EDF, le Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF vous permet de réaliser des travaux de rénovation énergétique, que cela soit dans le cadre d'une isolation par l'intérieur ou par l'extérieur. L'isolation étant la première étape d'un chantier de rénovation, gagnez en confort et réalisez des économies d'énergie grâce au Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF à partir de 0,95% TAEG** fixe jusqu'à 3,45% TAEG** fixe.



Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF : de vrais avantages financiers

Choisissez ce prêt pour bénéficier de taux bonifiés* par EDF ! Les taux de ce prêt bonifié par EDF varient entre 0,95 % à 3,45 % TAEG** fixe. Des taux avantageux pour vous aider à réaliser vos travaux.

En plus, le montant du Prêt Travaux Isolation peut atteindre 75 000 € et peut s'étendre sur 114 mois, sans aucun frais de dossier, ni garantie hypothécaire ou déplacement. Renseignez-vous auprès de votre Partenaire Solutions Habitat d'EDF !

A noter : vous pouvez définir la mensualité souhaitée en fonction de votre situation.

Vous avez aussi la possibilité pour vous de choisir la mensualité adaptée à votre situation. Enfin, le Partenaire Solutions Habitat d'EDF, qui **vous établit votre devis** de travaux, vous aidera à monter votre dossier de financement pour ce prêt accordé par notre partenaire financier, Domofinance.

Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF : pour quels travaux ?

Le Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF vous permet de financer la réalisation de travaux d'isolation intérieur et/ou d'extérieur (murs, planchers, **isolation des combles** et des plafonds).

L'isolation étant le premier chantier des travaux de rénovation, cette aide financière proposée par Domofinance est ainsi la bienvenue.

Comment accéder au Prêt Travaux Isolation bonifié par EDF ?

Vous êtes un particulier et vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie ? Les travaux d'isolation doivent concerner votre résidence principale ou secondaire, construite depuis plus de 2 ans.

Une autre condition indispensable pour être éligible à cette aide est de **passer par les Partenaires Solutions Habitat d'EDF**.

Ces professionnels s'engagent d'ailleurs à respecter le référentiel technique « Travaux Habitat » d'EDF, un document répertoriant les matériaux, mises en œuvre et équipements performants permettant d'assurer un confort optimal et une maîtrise des consommations d'énergie.

Découvrez notre simulateur Prêt bonifié par EDF et estimez votre mensualité pour vos projets de travaux.

Pour en savoir plus, contactez Domofinance, le partenaire financier d'EDF

ISOLATION	Montant	5 000 €
	Durée	48 mois
	TAEG fixe	0,95 %
	Taux débiteur fixe	0,94 %
	Mensualités (hors assurance facultative(1))	106,18 €
	Montant total dû	5096,64 €
	Intérêts du prêt	96,64 €
	Frais de dossier	0 €
	Coût mensuel de l'assurance facultative(1)	5,53 €
	Montant total de l'assurance facultative(1)	265,44 €
	Taux Annuel Effectif de l'assurance	2,58 %

(1) Assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladie-Accident souscrite auprès de Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers et Quatrem dont le coût s'ajoute au montant de la mensualité.

- Offre de crédit accessoire à une vente de 1500 € à 75 000 € empruntés sur une durée de remboursement de 12 à 144 mois au Taux annuel effectif global fixe pouvant aller de 0,95 % à 3.45 % (selon le montant et la durée du prêt). Conditions en vigueur au 31 janvier 2017.

Offre sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par DOMOFINANCE et sous réserve de remplir les conditions d'attribution du prêt. DOMOFINANCE SA au capital de 53.000.010 € - 450 275 490 RCS Paris. N° ORIAS 07 026 850 www.orias.fr - Siège social : 1, Bd Haussmann 75009 Paris.

Vous êtes intéressé par ce prêt ? Vous pouvez contacter Domofinance, partenaire financier d'EDF au :

0 820 363 363

**Service 0,12 € / min
+ prix appel**

ou par e-mail : fide@cocd.fr

Publicité diffusée par EDF, 552081317 RCS Paris, siège social au 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris, en qualité d'intermédiaire en opérations de banque immatriculé dans la catégorie mandataire non exclusif de Domofinance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations

de crédit sans agir en qualité de prêteur. N° ORIAS 07 025 771 – www.orias.fr.

credit photo ©EDF - SASSO
CHRISTEL

* EDF prend en charge une partie du coût du prêt

** Taux Annuel Effectif Global

Article créé le 29/03/2013

Article mis à jour le 09/06/2017

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux